



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 mai 2015 à MARAMBAT**

L'an deux mille quinze, le 19 mai à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis dans la salle des fêtes de Marambat, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Rosette ORTHOLAN, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Richard BARBE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Arnel LAFFON, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Xavier HUSSON, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Robert DUFRECHOU, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLEN, Jean-François AGUT, Andrew CAVALIERE, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, José BENTEGEAC, Gérard BRUNET, Danielle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Véronique BRANA (P : Robert Camazolla), Barbara NETO (P : Michel ESPIE), Isabelle DURROUX, Cathy BARBE et Roland DUPUY.

Monsieur le Maire accueille les élus du conseil communautaire par quelques mots de bienvenue et cède la parole au Président lequel indique les excusés et les procurations en sa possession.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président revient devant les élus sur la remarque qu'a transmise M. CAHUZAC par mail et indique que d'une part, la délibération mise en cause lui avait été envoyée avant la réunion du conseil du 22 janvier et que par conséquent le compte rendu n'avait pas à être plus explicite. M. CAHUZAC insiste sur le fait que ce compte rendu

ne soit pas suffisamment précis au sujet de l'exonération des loyers de la Maison de Santé.

Le Président donne alors lecture de la délibération en cause et rappelle le contexte de cette décision, à savoir qu'il existait un bail avec la SISA et deux autres baux, l'un avec la sophrologue et l'autre avec la psychologue. Désormais, suite à une réorganisation interne de la SISA, la collectivité n'a plus qu'un seul interlocuteur ce qui est précisément dit dans la délibération approuvée comme telle. Le Président prend acte de cette observation et soumet ce compte rendu au vote. Il est adopté à l'unanimité.

M. CAHUZAC prend note de cette situation.

## **FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)**

Le Président indique la délibération proposée, qui, comme l'an passé, octroie ce fonds à la collectivité au regard de l'ensemble des compétences qu'elle exerce sans demander de compensation aux communes, doit être validée avant le 30 juin.

Elle est adoptée à l'unanimité.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

Conformément aux dispositions légales, le Président quitte la salle pour le vote des comptes administratifs 2014, une fois la parole donnée au Président de la commission des finances.

Une fois quelques précisions apportées sur le SDAN et sur le Pacte d'Economie Cohésive, les comptes administratifs 2014 sont validés à l'unanimité.

## **DM 1 / ENCAISSEMENT 2 500 € GROUPAMA**

Retour du Président en séance, il donne lecture des deux délibérations en expliquant que l'encaissement de Groupama correspondait à l'indemnisation des frais d'honoraires sur le litige de la MSP. Les deux délibérations relatives au fonctionnement courant de la collectivité sont acceptées à l'unanimité.

## **RECRUTEMENT DE PERSONNEL**

Il s'agit du recrutement de jeunes pendant la période estivale, du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre, pour une durée d'un mois à 4/5 ième. Les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget.

Le conseil communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

## **TERRAIN DE CAUDERON : CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE VIC-FEZENSAC**

En contre-partie de la mise à disposition du terrain de Cauderon, propriété de la communauté de communes, la mairie s'engage à reverser la taxe de séjour des occupants pendant les festivités de Pentecôte, 30 c d'€ la nuité.

Il y aura des laisser-passer et des bracelets pour les habitants de la communauté de communes.

## **GR de PAYS : CONVENTION DE PASSAGE TRIPARITE**

Cette convention autorise le passage sur la passerelle de Candau et marque l'achèvement des travaux du GR pour la partie concernant la communauté de communes. Le Président demande alors à M. DUFRECHOU qui suit ce dossier, de donner quelques précisions. Le balisage sera à la charge du Pays d'Armagnac et la collectivité assurera l'entretien annuel.

La signature de cette convention est validée à l'unanimité.

## **SITE DES CORDELIERS : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Président explique qu'il faut maintenant déposer les différents dossiers de demandes d'aides. Les crédits possibles sont au nombre de trois : Région, Europe et Département et les financements de l'Office de Tourisme et de la Médiathèque doivent être distincts. C'est la raison pour laquelle plusieurs délibérations ont été rédigées.

Par ailleurs une demande de financement au titre de l'accessibilité pour les agents handicapés a été formulée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et dont le montant maximum s'élève à 50 000 €.

Les trois délibérations sont approuvées à l'unanimité.

## **MSP DU FEZENSAC**

Le Président souhaite revenir sur le débat amorcé lors des réunions de Riguepeu et de Roquebrune sur l'opportunité de recruter un ophtalmologiste avec l'appui rémunéré d'un cabinet de recrutement. A ce moment-là, il y avait un candidat potentiel mais son installation sur le site représentait 60 000 €, ce qui avait choqué certains élus, c'était le financement par la collectivité d'une activité privée. Aujourd'hui, le Président assure qu'un organisme bancaire accepte de suivre cette installation. Mais encore faut-il trouver un praticien. Les perspectives de l'ARS ne sont pas encourageantes puisqu'elle prévoit que d'ici 7 années, le Gers ne compte plus que 4 ophtalmologistes. Il est donc urgent de réagir et de donner à la MSP du Fezensac une attractivité par une offre de soins la plus grande possible. Le Président souligne l'action constructive de Mme NARRAN en faveur du recrutement de l'orthophoniste, très attendue sur le territoire. Le Président explique que le cabinet Medinopia a travaillé jusqu'à maintenant et qu'il est en mesure de proposer 2 ou 3 candidats dans les prochaines semaines. Le coût de leur prestation est fixé à 12 500 €, et s'il n'y a pas de résultat d'ici trois ans, il rembourse 70 % de la somme à la collectivité. Il donne lecture de la délibération correspondante à laquelle sera jointe la convention en question lors de la transmission au contrôle de légalité.

Mme THIEUX LOUIT demande si le cabinet prospecte à l'étranger. Il lui est répondu par l'affirmative. M. CAVALIERE interroge le Président sur les garanties de maintien

du spécialiste. Le Président répond par l'affirmative. Mme CUEILLENs souhaite savoir si d'autres cabinets existent ou ont été contactés. Le Président répond par la négative. Mme ESCAICH parle alors de publicité auprès de la faculté de médecine. Le Président indique alors que toutes ces pistes ont été épuisées et l'attractivité de Vic-Fezensac n'est pas suffisante pour un jeune spécialiste en mesure de s'installer : il n'y a pas de clinique ou d'hôpital sur place. L'ophtalmologiste pratiquant en ville actuellement n'opère pas, précise le Dr BRUNET. Le Président rappelle que le retour sur investissement peut être rapide la perception d'un loyer supplémentaire. M. ESPIE fait valoir l'urgence d'agir dans ce domaine et répond à M. CAVALIERE que c'est un risque à prendre. Mme NARRAN cite l'exemple de Pavie qui avait contacté plusieurs cabinets de recrutement pour un médecin généraliste et que le coût de la prestation tournait autour de 10 000 €. Mme ARQUE insiste sur un retour nécessaire aux fondamentaux à savoir pourquoi la communauté de communes a investi dans la construction d'une maison de santé si ce n'est pour accroître l'offre de soins du moins la maintenir. Il faut penser avant tout au service à la population. Le Dr BRUNET indique que la MSP a lancé un site internet qui est consulté mais sans demande d'installation en retour, et les internes qui sont passés ne sont pas en capacité de s'installer. Mme ZADRO précise que de façon générale, les jeunes médecins ne s'installent pas. Il faut donc que la collectivité soit offensive. Le Président propose la délibération concernant MEDINOPIA au vote, elle est adoptée moins une abstention (Dr BRUNET) et Mme ZADRO qui ne participe pas au vote. Pour ce qui de l'avenant concernant les loyers avec l'intégration du départ du Dr WUITHIER et l'arrivée de l'orthophoniste, il est adopté dans les mêmes conditions, à l'issue d'une discussion argumentée avec M. CAHUZAC.

## **TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le Président rappelle le fonctionnement du service avec les trois entreprises de taxis. Il indique que la communauté de communes est actuellement sur-subventionnée en comparaison avec les autres collectivités. Les services publics ne peuvent plus supporter une telle charge due à l'étendue du territoire, à une population vieillissante et à un prix du marché trop élevé. Il précise s'être engagé auprès des financeurs à une plus grande maîtrise des coûts. Il évoque alors la possibilité d'un service en gestion directe par l'EPCI sous forme de régie. Il explique avoir été contacté par deux entreprises qui proposent de mettre des véhicules à disposition et la prestation est payée par la publicité pour des entreprises locales. Ainsi restent à la charge de la collectivité : le carburant, l'entretien, les pneus, le chauffeur. Mme ARQUE se demande si un seul véhicule sera suffisant. Le Président poursuit ses explications sur l'explosion du système en place du à son attractivité, commode et pas cher, au déremboursement des VSL et au peu de regroupement des courses. M. OSPITAL souhaite des précisions sur ce dispositif notamment le kilométrage, le nombre de personnes transportées, la gestion des appels et du planning. Le Président souhaite que le chauffeur soit responsable et autonome, il sera nommé régisseur. Mme ARQUE s'inquiète des conséquences sur les entreprises, comme Mme CEUILLENs. Le Président indique que quoiqu'il en soit, si la collectivité relance un nouveau marché, des circuits seront imposés et n'importe quelle entreprise pourra soumissionner. Il n'est pas non plus évident que le TAD ait créé le moindre emploi supplémentaire.

Le Président donne lecture de la délibération proposée qui est adoptée sur la base d'un véhicule pour trois ans et 100 000 kms mais que la décision finale interviendra après une étude des plus objective.

Mme ZADRO ne participe pas au vote. Abstention de Mme CEUILLENS.

## **SPANC**

Le Président donne la parole à M. CAHUZAC. Le Président présente ensuite le rapport et précise que le marché doit être renouvelé et aborde diverses pistes et peut-être une mutualisation avec des organismes publics (collectivités, syndicats, Trigone, ...).

M. HUSSON propose un partenariat avec le syndicat mixte des trois vallées avec lequel on travaille pour la mise en place de la fourrière départementale et rappelle que des contrôles plus fréquents iraient dans le sens d'une meilleure qualité de l'eau et de la protection des rivières.

## **TEMPO LATINO : NAVETITAS**

Les quatre taxis en charge de ces transports seront : Taxi du Pays, Transport Pagès, Soubiron, Pezzo.

La délibération proposée est alors validée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président fait un point d'information sur :

- la ZAC de Carget pour laquelle des travaux sont en cours : assainissement, évacuation des eaux pluviales, réseau ERDF ... ainsi que des démarches concernant les recherches de financements.
- le projet exemplaire de Riguepeu : une reprise par les anciens salariés de l'entreprise Canard de France qui avait cessé son activité en mai 2014. La SCIC ARL RIGUECOOP s'attache à une production de qualité à partir de canards de tradition.

Puis le Président lève la séance vers 23 heures.